



## Intervention sur un site patrimonial pour développer l'attractivité d'un territoire Exemple : Les Remparts de Mézières (Ardennes Patrimoine Insertion (A.P.I))

A.P.I. est un Groupement d'Economie solidaire qui trouve ses racines dans la restauration d'un Fort militaire du XIXème siècle, jusqu'à devenir l'association mère porteuse, avec les associations « filles », de cinq chantiers d'insertion et d'une entreprise d'insertion autour des activités de restauration, de valorisation et de promotion de sites patrimoniaux.

Charleville-Mézières dispose d'un riche patrimoine architectural dont l'une des plus belles places d'Europe : la Place Ducale. Mézières, de son côté, possède des remparts issu de son passé militaire, mais totalement sous exploités au niveau touristique et économique.

La ville a confié à A.P.I. le projet de restaurer et de valoriser ces remparts dans l'objectif de développer l'activité économique générée par l'activité touristique qui découlerait de ces travaux.

### Objectifs

A.P.I. est avant tout une structure d'insertion professionnelle et elle trouve ainsi, à travers un tel projet, le moyen de valoriser les salariés accueillis. L'objectif est donc de leur prouver qu'ils sont capables de travailler sur un support d'activités qui profite à tous et plus particulièrement au développement touristique de leur cité.

Côté ville, ce chantier permet de s'attaquer à la mise en valeur d'un site sous exploité et à travers la mise en place de ce chantier, un moyen de mettre en application des politiques volontaires d'insertion professionnelle, notamment à travers le Contrat urbain de cohésion sociale et l'embauche des jeunes.

## Cibles

La cible en matière d'insertion professionnelle est celle du public en situation précaire face au marché de l'emploi accueilli sur le chantier. Par répercussion du travail fourni, la cible est également le public qui profite de cette restauration et les touristes qui visiteront le site et développeront ainsi l'activité économique liée à ces remparts.

## Modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre d'une telle action fait appel au Groupement d'Economie solidaire qui monte et présente le dossier auprès du C.D.I.A.E. (Comité départemental de l'Insertion par l'Activité Economique). Celui-ci sollicite également les partenaires potentiels que sont l'Etat (DIRECCTE), le Région, le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération (Cœur d'Ardenne) afin de trouver les financements en matière d'investissement et de fonctionnement courant.

Pour réussir un tel chantier, il faut également une volonté politique réelle et sérieuse, ce qui fut le cas avec la ville de Charleville-Mézières.

Enfin, la mise en œuvre demande également un assentiment de l'environnement immédiat du chantier : riverains, occupants des lieux, employés de la ville, entreprises locales et architecte des bâtiments de France.

## Moyens affectés et partenaires financiers

Ce chantier est constitué de 8 salariés polyvalents et d'un encadrant technique, lequel s'appuie sur une structure d'insertion professionnelle commune composé d'une direction, d'une comptabilité, d'un secrétariat, de conseil en insertion professionnel et de formateurs. Ce sont ces moyens complémentaires mis à disposition qui permettent d'obtenir des économies d'échelle tout en gagnant pourtant en efficacité pour l'insertion des salariés.

Les moyens financiers nécessaires sont partagés entre des financeurs en matière d'investissement et de lancement de l'activité (Ville, Région) et des financeurs en matière de fonctionnement courant (DIRECCTE, Conseil général, Com d'Agglo, ville).

## Autres partenaires

Ce chantier peut s'appuyer sur des partenariats internes au groupement (conseils techniques, formations, insertion, fourniture de matériaux) et sur des partenariats extérieurs (A.B.F., entreprises locales)

L'impact de ce type de chantier est immédiat et extrêmement valorisant, à la fois pour les salariés et pour les collectivités bénéficiaires, en l'occurrence la ville de Charleville-Mézières.

## Impacts / Évaluation

L'évaluation peut se faire au regard du nombre de salariés qui bénéficient du chantier, du nombre de salariés qui sortent vers l'emploi ou la formation mais elle peut également se faire au regard du développement économique engendré par l'activité ou au regard des retombées médiatiques pour la commune.

## Pour en savoir plus

**Olivier LAURANT**

Directeur Général A.P.I.

06 17 35 82 31 / 03 24 33 48 97

[directeur@api08.fr](mailto:directeur@api08.fr)